

Association Castadella

« Atelier de Violoncelle »

Dossier d'Inscription

Formules : 45minutes le vendredi

Enfants à partir de 8 ans : de 18h00 à 18h45.

285€/trimestre.

Remise « Early Bird » 15€ ne s'applique qu'aux inscriptions reçues au 31 juillet 2022 (déduire 5€ par trimestre).

Réduction de 10 % pour le deuxième membre d'une même famille, ou un deuxième atelier.

Adhésion à l'association obligatoire
- 22€ pour les mansonniens et 25€ pour les extérieurs
par an et par élève.

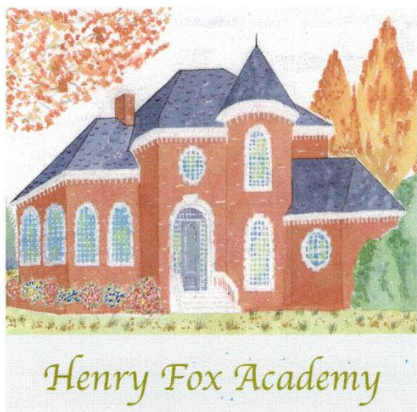
Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'Atelier de Violoncelle, veuillez nous retourner les documents ci-après :

- La demande d'inscription complétée, signée et datée,
- Une attestation d'assurance scolaire/responsabilité civile en cours de validité,
- La fiche d'urgence signée et datée,
- Le règlement intérieur signé et daté,
- Le bulletin d'adhésion signée et daté + chèque de cotisation,
- Toutes les pages du dossier d'inscription paraphées.
- **Le règlement obligatoire de 3 trimestres avec 3 chèques, à l'ordre de « Castadella » qui ne seront encaissés qu'à échéance :**

- 1er Chèque : Encaissement entre le 15 et 30 Septembre (1er Trimestre)
- 2eme Chèque : Encaissement entre le 1er et 15 Décembre (2ème Trimestre)
- 3eme Chèque : Encaissement entre le 1er et 15 Mars (3ème Trimestre)

Nous commencerons les cours le vendredi 16 septembre 2022.

Pour la sécurité et le bien-être des enfants aucune inscription ne sera acceptée sans un dossier d'inscription complet.



Demande d'Inscription

« Atelier de Violoncelle »

PHOTO
DE
L'ENFANT

Nom et Prénoms de l'enfant :

Date de naissance :

Lieu de naissance

Frères et sœurs (prénoms et dates de naissance)

-

-

-

-

Langue(s) parlée(s) à la maison :

Ecole fréquentée :

Nom et Prénoms du père :

Nom et Prénoms de la mère :

Adresse postale complète :

Email :

Téléphone domicile :

Portable (père) :

Portable (mère) :

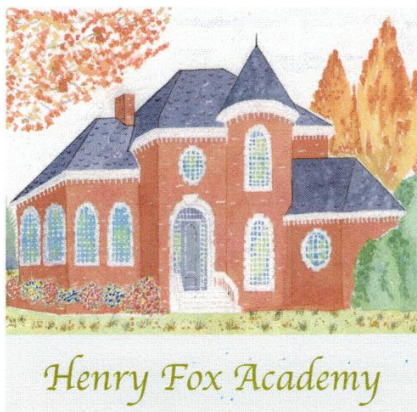
Profession du père :

Profession de la mère :

Je soussigné(e) _____ responsable de l'enfant
demande à inscrire mon fils, ma fille à l'Atelier de Violoncelle,
de l'Association **Castadella** pour l'année scolaire 2022-2023
avec le professeur Lucia Bistritcaia.

Fait à _____, le _____

(Signature)



Castadella
Les Amis des Arts et des Artistes
Association (loi 1901)
11, bis ru de Solférino
Tél. : 06 24 71 08 49
Courriel : castadella@protonmail.com
SIRET : 842 664 419 00012

Bulletin d'adhésion de 01/09/2022 au 30/09/2023

Nom :

Prénom:

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Membre Actif : 22€ mansonniens

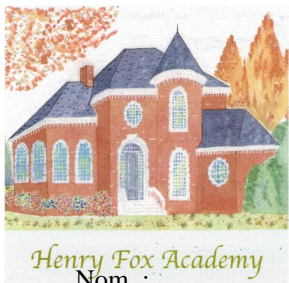
Membre Bienfaiteur : 40€

Membre Actif : 25€ extérieurs

Je joins un chèque de _____ € à l'ordre de CASTADELLA.

Fait à _____, le _____

Signature



Association Castadella

Fiche d'Urgence

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

En cas d'accident, l'association s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant des numéros de téléphone.

Souligner la personne à joindre en priorité.

Tél. : Domicile

Portable : Mère

Tél. : Travail de la mère

Portable : Père

Tél. : Travail du père

Portable :

Nom et téléphone de la personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Date du dernier rappel de Vaccin antitétanique :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Observations particulières, que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'association : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre etc...

.....

.....

Nom du médecin traitant, adresse et numéro de téléphone :

.....

Autorisation d'Intervention Chirurgicale

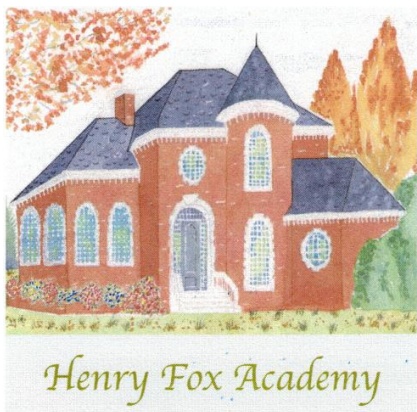
Nous, soussignés, Monsieur et Madame.....autorisons

L'anesthésie de notre fils/fille....., au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

A.....le

Signature des parents

NB : Ce document est strictement confidentiel, une photocopie est cependant obligatoirement faite pour faciliter le travail des services de secours.



Association Castadella

Droit à l'Image

Chers Parents, afin que notre association puisse continuer à exister nous avons besoin de démontrer - d'illustrer nos différentes publications (plaquettes, journal, site web...)

Dans le cadre des activités de l'association (cours, stage, concert), vous même ou votre enfant êtes susceptible de faire l'objet de prises de vue (photographie ou vidéo). Sachez que votre enfant ainsi que vous même ne serez jamais photographié seul, toujours en groupe avec des autres participants et dans la mesure du possible nous privilégions des prises de vues de dos et de profil.

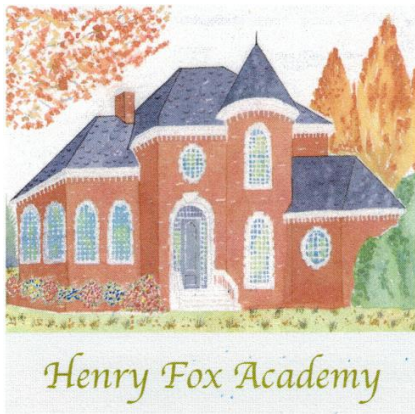
Conformément à la législation française en vigueur, nous avons besoin de votre consentement.

En signant ce formulaire vous acceptez l'utilisation des images prises dans le cadre des activités de l'association.

Nom, Prénom : (Adhérent, ou son représentant légal) :

Date :

Signature :



Règlement Intérieur

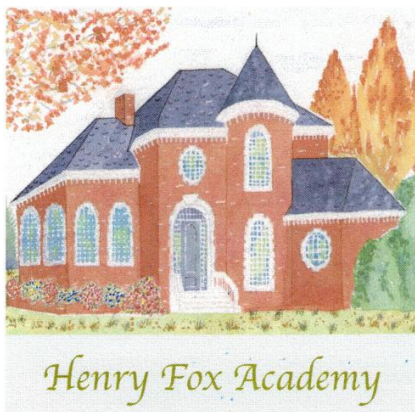
« Atelier de Violoncelle »

La connaissance des droits et des devoirs de chacun est la condition essentielle d'une vie harmonieuse au sein de notre association. La communication orale et écrite entre les parents et l'enseignant se fait de façon harmonieuse et dans le respect de chaque personne. Il s'agit d'un minimum de règles afin d'être en mesure d'administrer avec efficacité l'enseignement requis et d'assurer le bien-être de chacun.

- L'entrée et la sortie des Ateliers se fait par la porte principale.
- L'entrée se fait au 3, rue Jean Mermoz. Le stationnement est interdit sur le parking de la salle.
- Nous vous demandons de respecter les horaires pour ne pas perturber les enfants, ainsi que l'enseignant.
- Toute inscription ne sera définitive qu'après règlement.
- Toute année commencée est due intégralement.
- Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires ainsi que les jours fériés.
- Si, de votre fait, votre enfant n'assiste pas au cours, aucun remboursement ne pourra être demandé.
- Si, le professeur est contraint d'annuler un cours il est tenu d'effectuer un rattrapage dans la limite des trente cours annuels.
- Si durant l'année scolaire les cours en présentiel devaient être suspendus pour la raison de la situation sanitaire ou la fermeture des salles indépendante de notre volonté les cours vont être assurés en distanciel via les plateformes zoom ou skype.
- Pour le bien-être de tous les enfants, veuillez fournir à votre (vos) enfant(s) des chaussons pour l'intérieur, très simples, type ballerines.

Fait en double exemplaire, un pour chaque partie, à Maisons Laffitte le _____

Signatures précédés de la mention « Lu, compris et approuvé » :



Règlement Intérieur

Avenant Covid-19

En raison de la situation sanitaire actuelle nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité ci-dessous :

- Respecter la distance de sécurité de 1m minimum.
- Si le port du masque est obligatoire nous demandons aux adultes et aux enfants de le porter.
- Se désinfecter les mains avant de rentrer dans la salle de classe. Eviter de toucher des objets.
- Prévoir les toilettes pour les enfants comme pour les grands avant le cours + lavage des mains. Aucun élève n'est autorisé à sortir de la salle de cours avant l'heure.
- Nous vous demandons de venir chercher vos enfants à l'heure précise afin d'éviter les rassemblements.
- Nous mettrons tout en œuvre pour éviter aux enfants de manipuler le même matériel, de votre côté nous vous demandons de veuillez à ce que chaque élève apporte une trousse de travail avec un stylo, un crayon à papier, une gomme, une règle, de la colle, des ciseaux et des crayons de couleur ainsi que leur cahier et leur classeur de suivie.
- Le respect de ces conditions sont indispensables. Nous vous remercions de votre compréhension.

Fait en double exemplaire, un pour chaque partie, à Maisons Laffitte le _____

Signatures précédés de la mention « Lu, compris et approuvé » :